



Représentant les avocats d'Europe
Representing Europe's lawyers

Réponse du CCBE au Livre vert de la Commission sur la politique des services financiers (2005-2010)

Conseil des barreaux européens – Council of Bars and Law Societies of Europe

association internationale sans but lucratif

Avenue de la Joyeuse Entrée 1-5 – B 1040 Brussels – Belgium – Tel.+32 (0)2 234 65 10 – Fax.+32 (0)2 234 65 11/12 – E-mail ccbe@ccbe.org – www.ccbe.org

Réponse du CCBE au Livre vert de la Commission sur la politique des services financiers (2005-2010)

Le Conseil des barreaux européens (CCBE), à travers son Comité Droit des Sociétés, souhaiterait formuler les commentaires suivants sur le livre vert susmentionné :

1. En résumé, le CCBE, représentant plus de 700.000 avocats européens à travers leurs barreaux et law societies nationaux dans l'UE et l'EEE, soutient, sur le principe, l'avis de la Commission sur la diminution du rythme des nouvelles législations après six années de plan d'action des services financiers.
2. Le CCBE salue le principe de « philosophie d'une meilleure réglementation » avancé par la Commission.
3. Le CCBE partage l'avis de la Commission sur l'attention particulière à donner à la gestion d'actifs et aux services financiers de détail (amélioration de l'accès transfrontalier et harmonisation/convergence) et à la convergence en matière de pratiques et normes de contrôle en Europe.
4. Le CCBE accueille favorablement le fait que la Commission continuera à suivre le plan d'action en matière de droit des sociétés.
5. Le CCBE partage l'avis de la Commission sur l'importance de l'approfondissement du dialogue entre les marchés financiers américains et européens sur la convergence/équivalence entre les normes IAS/IFRS et US GAAP ainsi que la simplification de la sortie de la cote des sociétés inscrites auprès des bourses de valeurs américaines.
6. Le CCBE souhaite obtenir de plus amples informations sur l'élargissement du dialogue en matière de réglementation à d'autres Etats, en particulier, au Japon, à la Chine et à l'Inde. Nous suggérons d'inclure également le Canada, les normes GAAP canadiennes étant proches des normes GAAP américaines.
7. En ce qui concerne les points 4 et 5, le CCBE souhaite se référer à sa lettre du 29 juin 2004 au Commissaire Bolkestein qui contenait certaines propositions concrètes.